CASW ACTS

Manuel du candidat formé à l'étranger

Un guide pratique pour commencer votre parcours en travail social au Canada

Les grandes lignes

Qui doit évaluer sa formation ?

Si vous êtes un travailleur social formé à l'étranger et que vous souhaitez être inscrit au Canada (à l'exception des provinces de la Colombie-Britannique et du Québec), vous devez faire évaluer vos qualifications en travail social.

Plus précisément, l'évaluation de l'ACTS juge votre formation à la lumière des normes canadiennes. Cette évaluation est généralement requise dans le cadre du processus de candidature auprès des organismes provinciaux de réglementation du travail social.

Que trouve-t-on dans le guide ?

Ce document est un guide étape par étape contenant toutes les informations nécessaires pour postuler à l'évaluation de l'ACTS. Veuillez le lire avant d'entamer le processus : vous pourrez alors mieux comprendre toutes les exigences.

Voici les liens menant aux ressources mentionnées dans ce guide :

- Conditions générales d'utilisation
- Formulaire d'attestation
- Formulaire de candidature
- Descriptions des stages pratiques
- Paiement
- Liste de contrôle des documents
- Formulaire d'autorisation

Le présent guide constitue une version simplifiée de la procédure de demande. Cliquez ici pour plus de détails, et ici pour consulter la FAQ sur l'évaluation.

Première partie

Aperçu de la section

Pour cette partie, vous aurez besoin de contacter l'établissement d'enseignement que vous avez fréquenté. L'objectif principal est d'envoyer à l'ACTS votre relevé de notes (BSS ou MSS) et le formulaire de vérification. Ces documents serviront de base à votre évaluation.

Ce que vous devez faire :

Option A : Envoyez vos documents par la poste

Voici l'adresse : Association canadienne des travailleuses et travailleurs sociaux, M229 – 1554 avenue Carling, Ottawa (Ontario) K1Z 7M4

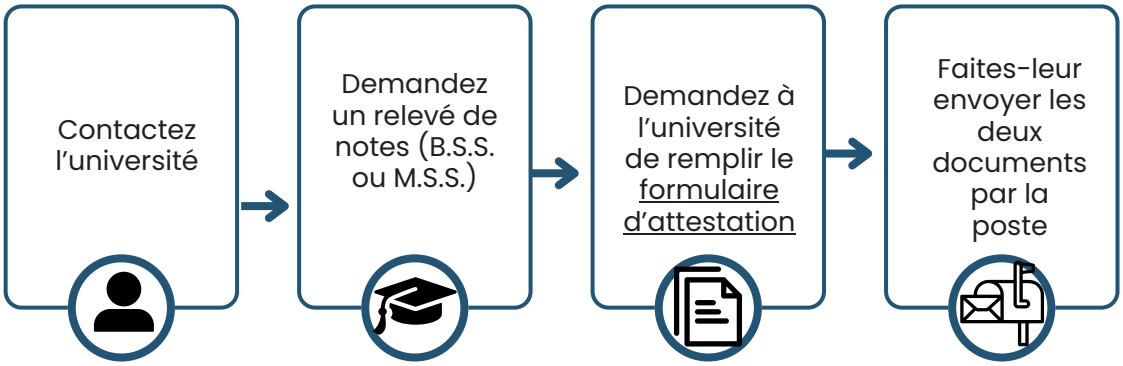

Option B : Envoyez les documents via l'une des plateformes autorisées

- Digitary CORE
- Gradintelligence
- My eQuals
- Diploma registry (Norway)
- Parchment

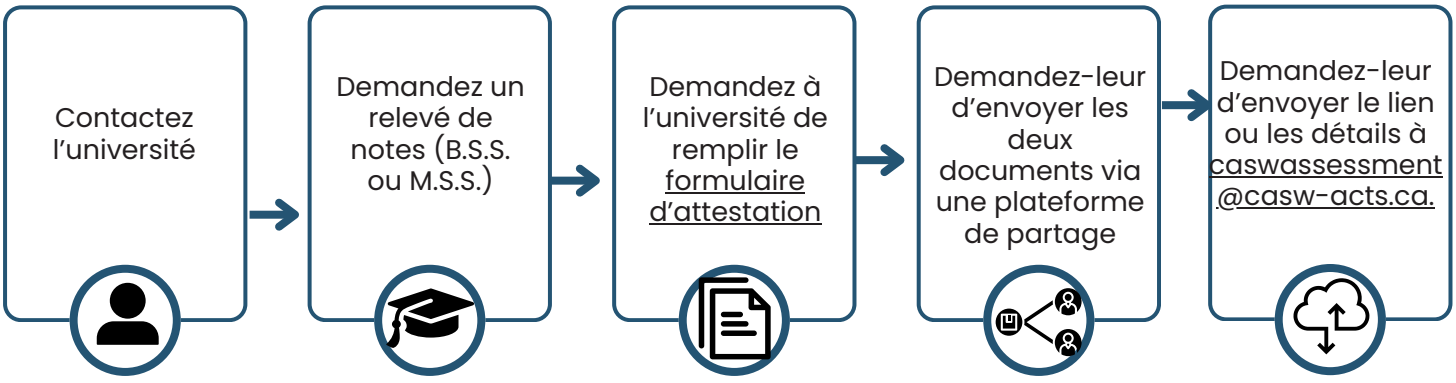

Questions fréquentes - Première partie

- Mon université peut-elle partager mon relevé de notes et mon formulaire d'attestation par courrier électronique si elle n'utilise pas l'une des plateformes autorisées ?
    - Non. L'ACTS n'accepte PAS les relevés et formulaires par courrier électronique.

- Dois-je envoyer un formulaire d'attestation pour chaque diplôme?
    - Non ; il suffit d'un formulaire pour le diplôme le plus élevé en travail social (B.S.S. ou M.S.S., selon le cas).

- Est-ce que l'université doit envoyer tous mes relevés de notes ?
    - Non ; il suffit du relevé pour le diplôme le plus élevé en travail social. Tout renseignement supplémentaire peut être envoyé par courriel à caswassessment@casw-acts.ca.

- Comment puis-je déterminer mon diplôme le plus élevé en travail social ?
    - Exemple 1 : Alex a un B.S.S. et une M.S.S. Dans son cas, il s'agit de la M.S.S.
    - Exemple 2 : Riley détient un B.S.S. et une maîtrise en counselling. Comme sa maîtrise est dans un domaine différent, nous voulons le relevé du B.S.S.

Deuxième partie

Aperçu de la section

Dans cette partie, vous devrez rassembler tous les documents requis (dans n'importe quel ordre) et les envoyer par courrier électronique à l'ACTS. Vous pouvez les envoyer un par un ou tous ensemble.

Ce que vous devez faire :

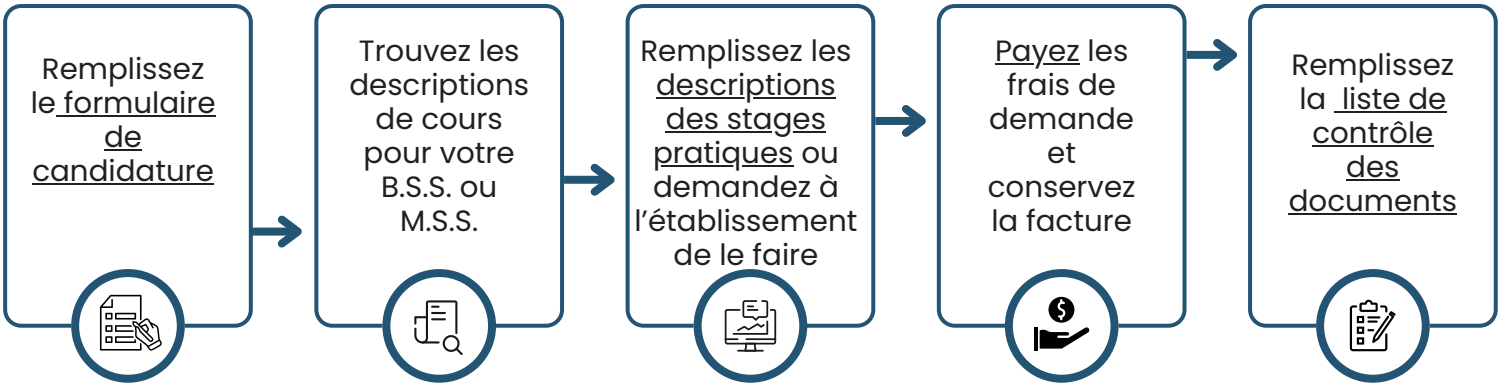

Questions fréquentes - Deuxième partie

- Dois-je terminer la première partie avant d'entamer la deuxième ?
  - Non. Vous pouvez soumettre les documents dans n'importe quel ordre. Donc, même si les documents de la partie 1 sont toujours en attente, vous pouvez aller de l'avant avec les parties 2 et 3.

- Que faire si je n'ai pas accès aux descriptions de cours ?
  - Si vous ne trouvez pas ces informations sur le site de l'université ou en contactant l'établissement, vous pouvez rédiger 1-2 paragraphes pour chaque cours, incluant le but du cours, les principaux sujets abordés et les objectifs d'apprentissage. Cliquez ici pour un exemple.

- Quel est le montant des frais de candidature et comment puis-je payer ?
  - Les frais sont de 395,00 $ (soit 350 $ + 13 % de TVH). Ils couvrent l'évaluation professionnelle et les coûts administratifs. L'ACTS accepte uniquement les paiements en devises canadiennes. Le mode de paiement privilégié est la carte de crédit via PayPal. Cliquez ici pour y accéder. L'ACTS accepte également les mandats de banque (postaux)

Troisième partie

Aperçu de la section

Cette section ne s'applique que si au moins un des scénarios suivants décrit votre situation :

- **Scénario A :** Vous avez suivi une formation postsecondaire supplémentaire, telle qu'un baccalauréat ou un diplôme de troisième cycle.
- **Scénario B :** Vous avez changé de nom depuis la fin de vos études.
- **Scénario C :** Vous avez rédigé une thèse ou un mémoire de recherche majeur pendant votre B.S.S. ou votre M.S.S.
- **Scénario D :** Vous êtes membre d'une association professionnelle de travailleurs sociaux d'un autre pays.
- **Scénario E :** Vous avez déjà entamé le processus d'enregistrement auprès d'un organisme de réglementation provincial.

Si aucun de ces scénarios ne s'applique à vous, vous avez franchi toutes les étapes nécessaires pour commencer votre évaluation de l'ACTS. Félicitations ! Toutefois, si l'un de ces scénarios s'applique à vous, suivez les instructions qui s'y rapportent (voir ci-dessous). Vous avez presque terminé !

Ce que vous devez faire :

Scénario A : Vous avez suivi une formation postsecondaire supplémentaire

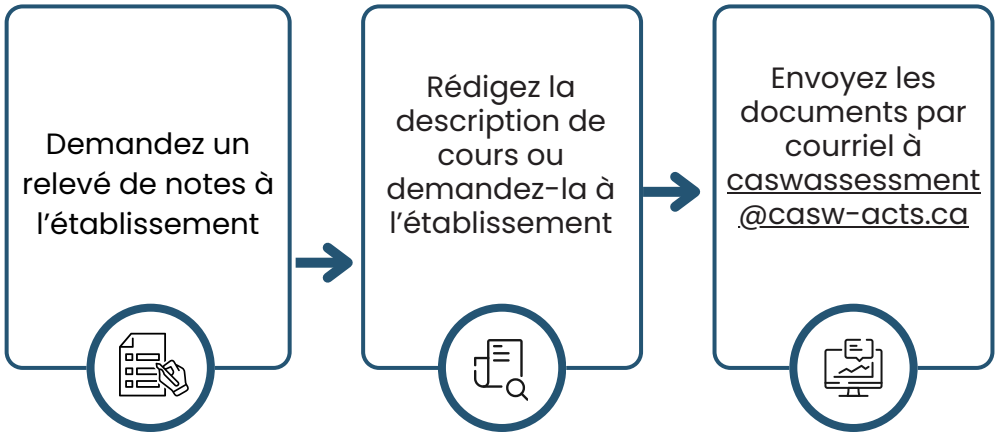

Scénario B : Vous avez changé de nom depuis la fin de vos études

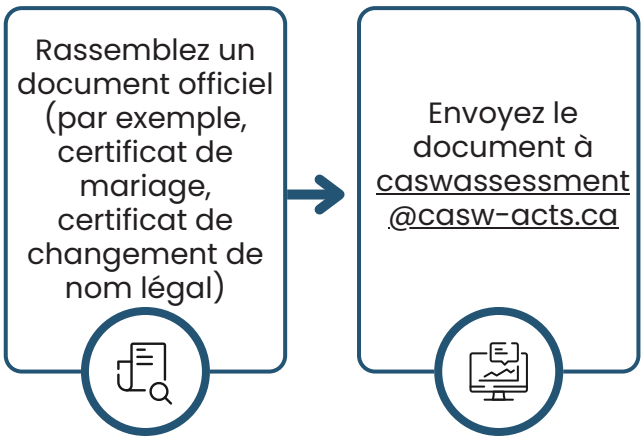

Scénario C : Vous avez rédigé une thèse ou un mémoire de recherche majeur pendant votre B.S.S. ou votre M.SS

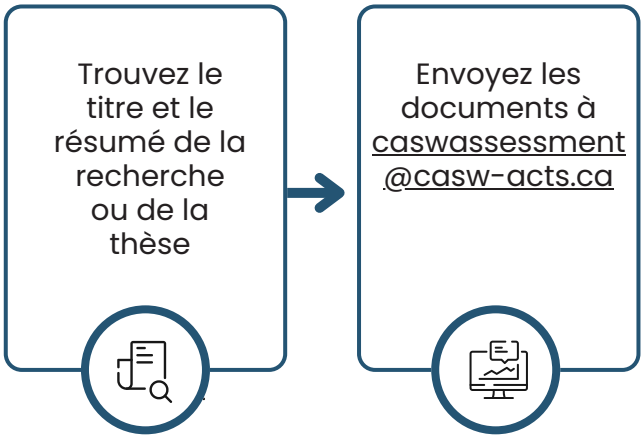

Scénario D : Vous êtes membre d'une association professionnelle de travailleurs sociaux d'un autre pays.

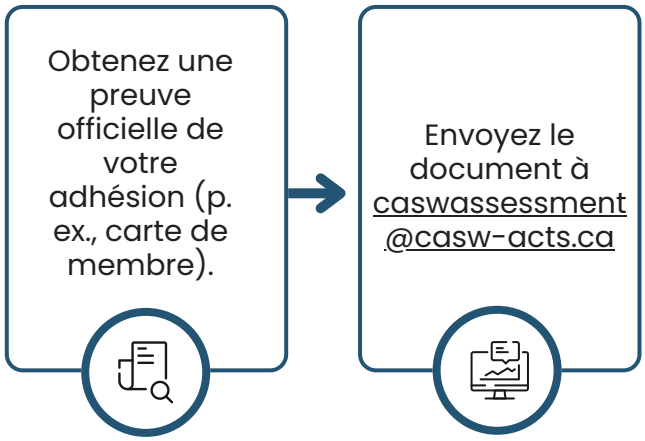

Scénario E : Vous avez déjà entamé le processus d'enregistrement auprès d'un organisme de réglementation provincial.

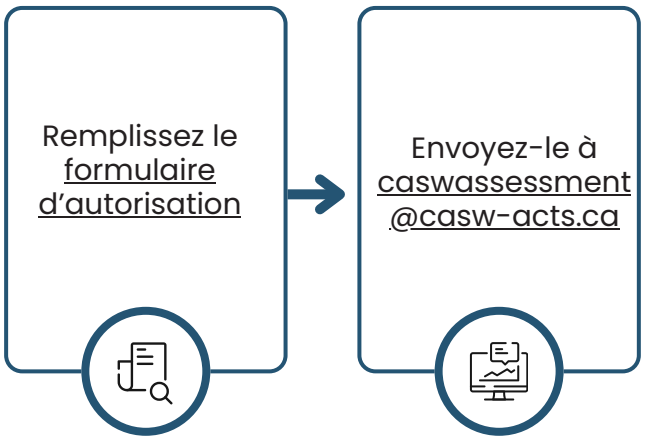

Si vous êtes arrivé à ce stade, félicitations ! Vous avez franchi toutes les étapes nécessaires pour commencer votre évaluation de l'ACTS. Cliquez ici pour plus de détails, et ici pour la FAQ sur les évaluations.

Contactez-nous

Des questions ? Des commentaires ? Besoin d'éclaircissements ? Écrivez-nous: **casw@casw-acts.ca**

Les candidats peuvent s'attendre à recevoir une réponse dans un délai de 10 à 15 jours ouvrables.

CASW ACTS